

PLAIDOIRIE POUR UNE PÉDAGOGIE DES DROITS DE L'HOMME

Nous poursuivons cette semaine le compte-rendu du colloque qui s'est tenu récemment à Millau organisé par la Société d'Étude Guillaume-Thomas Raynal, en collaboration avec l'Université Populaire du Sud-Rouergue, la Société d'Études Millavoises et l'Office de Tourisme, et qui a été marqué notamment par une réception en Mairie, en présence de Jacques Godfrain, ministre de la Coopération.

En ouverture du colloque, après l'allocution du maire de Millau, Mme Michèle Duchet, professeur à l'École Normale de Saint-Cloud présente une première communication sur « Raynal et les colonies françaises : l'idéologie des Lumières ». L'universitaire après avoir souligné ce que l'écrivain aveyronnais devait entre autres à Buffon, insiste sur l'influence importante de « l'Histoire des deux Indes », l'œuvre maîtresse de Raynal, en faveur de la reconnaissance de la qualité d'homme au Noir et de l'abolition de l'esclavage en Afrique.

Jérôme Vercruyse, professeur à l'Université Libre de Bruxelles rappelle les droits ecclésiastiques sous l'Ancien Régime. La logique de l'époque est le principe d'égalité et si on résout ce problème essentiel pour les Noirs en les libérant et en les faisant passer au statut de Blanc, pour les prêtres, c'est en les intégrant qu'on y parvient. On reconnaît dans cette volonté de soumettre le clergé et ceux qui le suivent, aux lois de l'État, l'influence de Jean-Jacques Rousseau.

Dans un magistral exposé, le recteur Philippe Joutard, mêlant sa réflexion personnelle à ses fonctions actuelles, fit un brillant plaidoyer en faveur d'une « Pédagogie des Droits de l'Homme ». Dans nos sociétés d'aujourd'hui et nos pays industrialisés, il y a le risque de la perte des repères et des valeurs. Il faut revenir à ces valeurs qui nous permettraient de mieux vivre ensemble.

Après avoir rappelé les diverses origines de la notion des Droits de l'Homme, l'orateur montra que ceux-ci ne sont pas propres à une nature, à un groupe idéologique ou à un parti, et qu'à travers les siècles ils ont subi des dérives et des perversions.

La pédagogie des Droits de l'Homme est un enseignement pluridisciplinaire, mais cet enseignement doit être accompagné de la pratique, le respect des différences n'empêchant pas l'acceptation d'une règle commune.

Aux origines des Droits de l'Homme

René Quatrefoies, directeur de recherche au CNRS remonta aux origines des Droits de l'Homme.

En une vaste fresque il brossa l'histoire de ces Droits depuis l'Antiquité jusqu'à la Renaissance, insistant particulièrement sur le Père Francisco de Vittoria, dominicain espagnol, formé à Paris et professeur à Salamanque qui, en son temps, se posa des problèmes par rapport aux Droits de l'Homme.

Dans son intervention : « Raynal, un homme des Lumières, puis un pédagogue des valeurs », Jean Jordy, inspecteur pédagogique de l'Académie de Toulouse, prit moins en compte l'œuvre de Raynal que la rencontre des élèves avec cette œuvre. La question n'est pas de savoir si l'on peut faire connaître Raynal, sa vie, son œuvre aux élèves, ce qui est incontestable, mais bien de savoir comment on le peut, dans quel cadre, avec quels objectifs, avec quels outils. Raynal associe politique et pédagogie. Entre l'acte politique et l'acte pédagogique, une exigence, un enjeu commun : éclairer et transformer. Une règle des valeurs semblable : ménager et respecter. On peut dire de l'enseignement ce que Raynal dit de la philosophie : « c'est elle qui lie, éclaire, aide et soulage les humains. Elle leur demande, non pas le sacrifice de leur passion, mais un emploi juste, utile et modéré de toutes leurs facultés ».

Ces finalités sont celles du système éducatif et ce sont les programmes qui sont chargés de les mettre en œuvre. La vie et l'œuvre de Raynal intéressent à plus d'un titre les programmes d'éducation civique, d'histoire et de lettres.

La connaissance de la vie, des conditions d'existence de l'œuvre de Raynal au XVIII^e siècle, de ses écrits, de ses engagements, permet à coup sûr de participer à la construction de notions inscrites dans le programme des valeurs universelles que promeut l'éducation civique.

Une rencontre incessamment renouvelée

En ce qui concerne l'histoire, il conviendrait, selon Jean Jordy, que l'œuvre de Raynal retrouve une juste place dans le panthéon de la période révolutionnaire. Que de thèmes illustrés par Voltaire, Diderot, Rousseau que les auteurs de manuels pourraient emprunter à l'œuvre de Raynal pour une définition complète de l'esprit des Lumières : la raison, le progrès, la liberté, l'égalité, la fraternité, les droits de l'homme.

En ce qui concerne les Lettres, l'œuvre monumentale de Raynal des son titre abrégé : « Histoire des deux Indes » s'offre comme un voyage, c'est-à-dire une rencontre, incessamment renouvelée avec l'autre, « avec l'altérité sentie et vécue non comme un obstacle ou pis un danger, mais comme source d'enrichissement ». L'œuvre de Raynal s'impose comme l'aventure de la rencontre des autres : « L'Histoire des deux Indes » exprime l'émerveillement de la rencontre d'autrui, de ses images, de ses singularités, enrichissante parce que

singulière.

Ainsi, étudier une page de Raynal, c'est vagabonder, errer, changer d'humeur dans un mouvement permanent d'échanges, de rencontres, d'émotions. Écrire une « Histoire des deux Indes » sous la forme d'un récit de voyage, c'est ouvrir des horizons, reculer les limites du monde et de l'écriture.

À l'apologie du voyage comme art de vivre, comme principe éthique correspond la foi de Raynal dans le livre et la lecture « ouvrir le livre, et le monde s'ouvre ». « L'Histoire des deux Indes », dit l'auteur, c'est la scène du monde, de l'univers entier ouverte devant mes yeux ». Ainsi explicitement l'univers et le livre deviennent le miroir l'un de l'autre, riches et foisonnants, l'un contre l'autre.

D'autre part, comme l'Encyclopédie, l'œuvre de Raynal est une œuvre collective. Demander à des collaborateurs d'écrire, de rechercher, de participer à une édification commune, c'est moins faire preuve d'humilité devant l'immensité de la tâche, que manifester encore la confiance en autrui.

« Convaincre et non contraindre ; débattre et non combattre » : l'œuvre de Raynal offre de superbes exemples de textes argumentatifs. On reconnaît enfin un écrivain à l'image qu'il se fait de son lecteur et l'« Histoire des deux Indes » présuppose un lecteur curieux et ouvert.

Hiérarchie sociale et juridique

Dans sa communication « Raynal et la lutte des hommes de couleur », notre compatriote Jean-Luc Bonniol, professeur d'ethnologie à l'Université d'Aix-en-Provence, rappelle d'abord que la couleur n'est qu'une apparence, n'est pas du domaine des essences mais a une force symbolique extraordinaire. Sa réalité biologique est infime. Raynal a réfléchi à ce problème. Le racisme colonial émerge à partir des grandes découvertes.

L'esclavage moderne est lié à un type de denrées agricoles produites sur de grandes unités de culture (main-d'œuvre servile). Le réservoir africain est là pour établir le lien entre l'esclavage colonial et la couleur de la peau.

Le système crée une hiérarchie sociale et juridique, et une segmentation raciale, Blancs-Noirs. Au départ le fondement de ce système est juridique. La différence physique n'est qu'un accident historique.

Le deuxième point de cet exposé est ce que Jean-Luc Bonniol appelle « La rémanence du stigmate ». Les apparences sont héréditaires, ce qui entraîne une immobilité fondamentale. Ceci devient un critère ancré dans le naturel, ce qui lui donne une dimension temporelle au long court.

Pour les esclavagistes et les post-esclavagistes, la caractéristique physique transmissible se transforme en stigmate hérité. Le Noir même libre reste noir. Or un Grec chez les Turcs, en reniant sa foi, devient turc. D'où l'illusion de croire, dit l'auteur, que le préjugé disparaîtra avec l'abolition de l'esclavage. Le préjugé de race né dans le foyer colonial, s'est diffusé à l'ensemble de l'Occident, d'où la nécessité de « déracialiser » notre regard.

Le caractère sensible du stigmate ne se limite pas à la couleur de la peau et d'autres caractéristiques nourrissent notre vision raciale.

« Il est faux de penser qu'on peut faire reculer le racisme avec des arguments rationnels. L'hérédité entraîne la fatalisation des caractères raciaux. Des risques de haine raciste n'ont pas disparu aujourd'hui ».

Par rapport au problème de la mémoire de la traite, la question qui se pose est de savoir s'il faut occulter le passé ou le rappeler avec le risque de se faire le prisonnier des morts. Ce qu'il faut, c'est continuer le combat contre les idéologies pernicieuses.